



**PRÉFÈTE  
DES DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Service de la Coordination et du Soutien Interministériels  
Bureau de l'Environnement  
Affaire suivie par : Xavier SINNA  
Tél. : 05.49.08.69.58  
Adresse mail : xavier.sinna@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le **23 JAN. 2023**

**Prise d'acte n° A6433**

Monsieur,

Par courrier en date du 14 décembre 2022, vous avez adressé à l'Inspection des Installations Classées une demande de changement d'exploitant suite au départ à la retraite le 31 décembre 2022 du gérant de l'EARL BOIS D'ANJOU, ancien exploitant de l'élevage avicole situé à « les Ginfardières » à SAINT MAURICE ETUSSON.

Après son examen, en liaison avec l'Inspection des Installations Classées, il ressort que cette activité avicole est soumise à autorisation, au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Cet établissement bénéficie du récépissé de déclaration n° 1437 modifié du 11 août 1981 et de l'arrêté préfectoral n° 4900 du 1<sup>er</sup> décembre 2009 pour 51 000 animaux – équivalents volailles.

Dans le courrier du 14 décembre 2022 vous précisez que :

- vous reprenez l'activité avicole anciennement exploitée par l'EARL BOIS D'ANJOU située à « les Ginfardières », sur la commune de SAINT MAURICE ETUSSON ;
- vous ne reprenez pas l'activité bovine (récépissé de déclaration du 1<sup>er</sup> février 2010 pour 70 vaches laitières) qui sera remplacée par un élevage d'ovins .

De plus, par courriel du 5 janvier 2023 l'EARL BOIS D'ANJOU a déclaré :

- la cessation de son activité au 31 décembre 2022 ;
- la reprise à votre nom de l'exploitation des deux bâtiments de volailles avec les numéros INUAV (Bâtiment A : VO 79 ASI et, Bâtiment B : VO 79 BUM) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- l'aménagement de l'atelier bovins à votre convenance.

E.I. Arthur GRIVault  
2 bis la Grossinière  
79150 SAINT MAURICE ETUSSON

Je prends acte conformément à l'article R.181-46 du code de l'environnement, de votre demande qui ne modifie pas de façon substantielle votre installation.

En outre, je vous rappelle que les prescriptions de l'arrêté préfectoral susvisé demeurent applicables à votre établissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'X' followed by a flourish.

Xavier MAROTEL